

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Accusé de réception en préfecture

077-227700010-20251218-D251218_704H1-DE

Date de télétransmission : 18/12/2025

Date de réception préfecture : 18/12/2025

Séance du jeudi 18 décembre 2025

DÉLIBÉRATION N° **CD-2025/12/18-7/04**

Commission n° 7 - Finances, Ressources Humaines et Administration générale

Rapporteur(s) : LUCZAK Daisy

OBJET : Personnel départemental : modification, suppression et création d'emplois, mise à jour du tableau des emplois.

La mise à jour du tableau des emplois par la modification et la création d'emplois permanents et non-permanents est soumise à l'approbation de l'Assemblée.

Il est ainsi proposé de modifier cinquante-trois emplois permanents dont dix emplois pour l'expérimentation par voie de détachement pour les agents en situation de handicap. Il est également proposé de créer quarante-neuf emplois permanents (dont quarante-huit emplois pour la promotion interne) et soixante-deux emplois non permanents (cinquante besoins occasionnels et douze saisonniers). De plus, il est proposé la suppression de douze emplois permanents. Enfin il est proposé pour le service départemental d'accueil d'urgence de l'enfance (SDAUE) une transformation de poste.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le Code général de la Fonction Publique,

VU, le Code général de la Santé Publique,

VU la loi n° 83-25 du 19 janvier 1983 portant diverses mesures relatives à la sécurité sociale,

VU les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

VU le décret n°2020-791 du 26 juin 2020 fixant les dispositions applicables aux fonctionnaires occupant un emploi à temps non-complet dans la Fonction publique hospitalière,

VU l'avis du Comité Social d'Établissement réuni le 25 novembre 2025,

VU l'avis de Comité Social Territorial réuni le 2 décembre 2025,

DELIBERATION n° CD-2025/12/18-7/04

VU le tableau des emplois,

VU l'avis de la Commission précitée,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE**Article 1 : d'approuver la modification de cinquante-trois emplois permanents selon les modalités suivantes :****- CABINET DU PRÉSIDENT**Cabinet du président

- Suppression d'un emploi de **rédacteur territorial** à temps complet et création d'un emploi **d'adjoint administratif territorial** à temps complet, régularisation du cadre d'emplois pour permettre l'affectation de l'agent.
- Suppression d'un emploi de **rédacteur territorial** à temps complet et création d'un emploi **d'adjoint administratif territorial** à temps complet, suite au départ de l'agent en poste, évolution du cadre d'emplois pour la cible de recrutement.

Pour les besoins du service, et si aucun fonctionnaire ne peut être recruté dans les conditions prévues par la loi, ces emplois **d'adjoints administratifs territoriaux**, pourront être pourvus par des agents contractuels titulaires d'un diplôme exigé pour l'accès à ce cadre d'emploi et rémunérés par référence à la grille indiciaire et au régime indemnitaire de ceux-ci.

- DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DE L'ENVIRONNEMENT, DES DÉPLACEMENTS ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIREDirection de l'architecture, des bâtiments et des collèges

- Suppression d'un emploi **d'ingénieur en chef territorial** à temps complet et création d'un emploi **d'ingénieur territorial** à temps complet, suite au départ de l'agent en poste, évolution du cadre d'emplois pour la cible de recrutement.

Pour les besoins du service, et si aucun fonctionnaire ne peut être recruté dans les conditions prévues par la loi, cet emploi **d'ingénieur territorial** pourra être pourvu par un agent contractuel titulaire d'un diplôme exigé pour l'accès à ce cadre d'emploi et rémunéré par référence à la grille indiciaire et au régime indemnitaire de celui-ci.

Direction de l'eau, de l'environnement et de l'agriculture

- Suppression d'un emploi de **technicien territorial** à temps complet et création d'un emploi **d'adjoint technique territorial** à temps complet, suite au départ de l'agent en poste, évolution du cadre d'emplois pour la cible de recrutement.

Pour les besoins du service, et si aucun fonctionnaire ne peut être recruté dans les conditions prévues par la loi, cet emploi **d'adjoint technique territorial** pourra être pourvu par un agent contractuel titulaire d'un

DELIBERATION n° CD-2025/12/18-7/04

diplôme exigé pour l'accès à ce cadre d'emploi et rémunéré par référence à la grille indiciaire et au régime indemnitaire de celui-ci.

Direction des routes

- Suppression d'un emploi **d'attaché territorial** à temps complet et création d'un emploi **de rédacteur territorial** à temps complet, suite au départ de l'agent en poste, évolution du cadre d'emplois pour la cible de recrutement.
- Suppression d'un emploi **de technicien territorial** à temps complet et création d'un emploi **d'adjoint technique territorial** à temps complet, suite au départ de l'agent en poste, évolution du cadre d'emplois pour la cible de recrutement.

Pour les besoins du service, et si aucun fonctionnaire ne peut être recruté dans les conditions prévues par la loi, ces emplois **de rédacteur territorial et d'adjoint technique territorial**, pourront être pourvus par des agents contractuels titulaires d'un diplôme exigé pour l'accès à ce cadre d'emploi et rémunérés par référence à la grille indiciaire et au régime indemnitaire de ceux-ci.

- DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DE L'EDUCATION, DE L'ATTRACTIVITÉ ET DES STRATÉGIES DÉPARTEMENTALES

Direction des affaires culturelles

- Suppression d'un emploi **d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques** à temps complet et création d'un emploi **d'adjoint territorial du patrimoine** à temps complet, suite au départ de l'agent en poste, évolution du cadre d'emplois pour la cible de recrutement.
- Suppression d'un emploi **d'adjoint territorial du patrimoine** à temps complet et création d'un emploi **d'adjoint administratif territorial ou de rédacteur territorial** à temps complet, suite au départ de l'agent en poste, évolution du cadre d'emplois pour la cible de recrutement.
- Suppression d'un emploi **d'adjoint territorial du patrimoine** à temps complet et création d'un emploi **d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques** à temps complet, évolution du cadre d'emplois afin de permettre la nomination de l'agent **suite à réussite concours**.

Pour les besoins du service, et si aucun fonctionnaire ne peut être recruté dans les conditions prévues par la loi, ces emplois **d'adjoint territorial du patrimoine, d'adjoint administratif territorial, et de rédacteur territorial** pourront être pourvus par des agents contractuels titulaires d'un diplôme exigé pour l'accès à ce cadre d'emploi et rémunérés par référence à la grille indiciaire et au régime indemnitaire de ceux-ci.

Direction des collèges, de l'éducation et de la jeunesse

- Suppression de deux emplois **d'adjoint technique territorial** à temps complet et création de deux emplois **d'adjoint technique territorial des établissements d'enseignement** à temps complet, régularisation des cadres d'emplois pour permettre l'affectation des agents au sein des collèges La Vallée à Avon et Camille Corot à Chelles.
- Suppression de deux emplois **d'agent de maîtrise** à temps complet et création de deux emplois **d'adjoint technique territorial des établissements d'enseignement** à temps complet, suite au départ de l'agent en poste, évolution du cadre d'emplois pour la cible de recrutement au sein des collèges Hutinel à Gretz Armainvilliers et Lelorgne de Savigny à Provins.

DELIBERATION n° CD-2025/12/18-7/04

- Suppression d'un emploi **d'adjoint technique territorial des établissements d'enseignement** à temps complet et création d'un emploi **de technicien territorial** à temps complet, suite au départ de l'agent en poste, évolution du cadre d'emplois pour la cible de recrutement au sein du collège Monthéty à Pontault-Combault.
- Suppression d'un emploi **d'adjoint technique territorial des établissements d'enseignement** à temps complet et création d'un emploi **d'adjoint administratif territorial** à temps complet, évolution du cadre d'emplois afin de permettre la nomination de l'agent **suite à réussite concours**.
- Suppression d'un emploi **d'adjoint technique territorial** à temps complet et création d'un emploi **d'agent de maîtrise territorial** à temps complet, évolution du cadre d'emplois afin de permettre la nomination de l'agent **suite à réussite concours**.
- Suppression d'un emploi **d'attaché territorial** à temps complet et création d'un emploi **d'ingénieur territorial ou d'ingénieur en chef territorial** à temps complet, suite au départ de l'agent en poste, évolution du cadre d'emplois pour la cible de recrutement

Pour les besoins du service, et si aucun fonctionnaire ne peut être recruté dans les conditions prévues par la loi, ces emplois **d'adjoint technique territorial des établissements d'enseignement, de technicien territorial, d'ingénieur territorial et d'ingénieur en chef territorial** pourront être pourvus par des agents contractuels titulaires d'un diplôme exigé pour l'accès à ce cadre d'emploi et rémunérés par référence à la grille indiciaire et au régime indemnitaire de ceux-ci.

• DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DE L'ADMINISTRATION ET DES RESSOURCES

Direction de l'achat, du patrimoine et des affaires juridiques

- Suppression d'un emploi **d'attaché territorial** à temps complet et création d'un emploi **de rédacteur territorial** à temps complet, suite au départ de l'agent en poste, évolution du cadre d'emplois pour la cible de recrutement.
- Suppression d'un emploi **de rédacteur territorial** à temps complet et création d'un emploi **d'adjoint administratif territorial** à temps complet, suite au départ de l'agent en poste, évolution du cadre d'emplois pour la cible de recrutement.

Pour les besoins du service, et si aucun fonctionnaire ne peut être recruté dans les conditions prévues par la loi, ces emplois **de rédacteur territorial et d'adjoint administratif territorial** pourront être pourvus par des agents contractuels titulaires d'un diplôme exigé pour l'accès à ce cadre d'emploi et rémunérés par référence à la grille indiciaire et au régime indemnitaire de ceux-ci.

Direction des moyens généraux et de la sécurité

- Suppression d'un emploi **d'adjoint technique territorial** à temps complet et création d'un emploi **d'agent de maîtrise territorial** à temps complet, évolution du cadre d'emplois afin de permettre la nomination de l'agent **suite à réussite concours**.

DELIBERATION n° CD-2025/12/18-7/04

Direction des ressources humaines

- Suppression d'un emploi **d'attaché territorial** à temps complet et création d'un emploi **d'adjoint technique territorial des établissements d'enseignement** à temps complet, requalification du cadre d'emplois du poste stock afin de faciliter les recrutements de la collectivité.
- Suppression d'un emploi **d'ingénieur territorial** à temps complet et création d'un emploi **d'adjoint technique territorial ou d'adjoint technique territorial des établissements d'enseignement** à temps complet, régularisation du cadre d'emplois pour permettre l'affectation de l'agent.

Pour les besoins du service, et si aucun fonctionnaire ne peut être recruté dans les conditions prévues par la loi, ces emplois **d'adjoint technique territorial des établissements d'enseignement, d'adjoint technique territorial et d'adjoint technique territorial des établissements d'enseignement** pourront être pourvus par des agents contractuels titulaires d'un diplôme exigé pour l'accès à ce cadre d'emploi et rémunérés par référence à la grille indiciaire et au régime indemnitaire de ceux-ci.

Direction des systèmes d'information et du numérique

- Suppression d'un emploi **d'attaché territorial** à temps complet et création d'un emploi **d'ingénieur territorial** à temps complet, régularisation du cadre d'emplois pour permettre l'affectation de l'agent.
- Suppression d'un emploi **de rédacteur territorial** à temps complet et création d'un emploi **de technicien territorial** à temps complet, régularisation du cadre d'emplois pour permettre l'affectation de l'agent.
- Suppression d'un emploi **d'ingénieur territorial** à temps complet et création d'un emploi **de technicien territorial** à temps complet, suite au départ de l'agent en poste, évolution du cadre d'emplois pour la cible de recrutement.

Pour les besoins du service, et si aucun fonctionnaire ne peut être recruté dans les conditions prévues par la loi, ces emplois **d'ingénieur territorial et de techniciens territoriaux** pourront être pourvus par des agents contractuels titulaires d'un diplôme exigé pour l'accès à ce cadre d'emploi et rémunérés par référence à la grille indiciaire et au régime indemnitaire de ceux-ci.

• DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DES SOLIDARITÉS

- Suppression d'un emploi **d'administrateur territorial** à temps complet et création d'un emploi **d'attaché territorial** à temps complet, suite au départ de l'agent en poste, évolution du cadre d'emplois pour la cible de recrutement.
- Suppression d'un emploi **de cadre territorial de santé paramédical** à temps complet et création d'un emploi **de puéricultrice territorial** à temps complet, au sein de la maison départementale des solidarités de Coulommiers, suite au départ de l'agent en poste, évolution du cadre d'emplois pour la cible de recrutement.
- Suppression d'un emploi **d'assistant territorial socio-éducatif** à temps non complet de 60% et création d'un emploi **d'assistant territorial socio-éducatif** à temps complet, au sein de la maison départementale des solidarités de Coulommiers, évolution de la quotité de temps de travail.
- Suppression d'un emploi **de conseiller territorial socio-éducatif** à temps complet et création d'un emploi **d'attaché territorial** à temps complet, au sein de la maison départementale des solidarités

DELIBERATION n° CD-2025/12/18-7/04

de Meaux, suite au départ de l'agent en poste, évolution du cadre d'emplois pour la cible de recrutement.

- Suppression d'un emploi **d'assistant territorial socio-éducatif** à temps complet et création d'un emploi **d'attaché territorial** à temps complet, au sein de la maison départementale des solidarités de Mitry-Mory, suite au départ de l'agent en poste, évolution du cadre d'emplois pour la cible de recrutement.
- Suppression de deux emplois **d'assistant territorial socio-éducatif** à temps complet et création de deux emplois **de conseiller territorial socio-éducatif** à temps complet, au sein de la maison départementale des solidarités de Montereau-Fault-Yonne et de Nemours, évolution des cadres d'emplois afin de permettre la nomination des agents **suite à réussite concours**.
- Suppression d'un emploi **de rédacteur territorial** à temps complet et création d'un emploi **d'adjoint administratif territorial** à temps complet, au sein de la maison départementale des solidarités de Nemours, suite au départ de l'agent en poste, évolution du cadre d'emplois pour la cible de recrutement.
- Suppression d'un emploi **d'éducateur territorial de jeunes enfants** à temps complet et création d'un emploi **de conseiller territorial socio-éducatif** à temps complet, au sein de la maison départementale des solidarités de Sénart, évolution du cadre d'emplois afin de permettre la nomination de l'agent **suite à réussite concours**.

Pour les besoins du service, et si aucun fonctionnaire ne peut être recruté dans les conditions prévues par la loi, ces emplois **d'attaché territorial de puéricultrice territorial, d'assistant territorial socio-éducatif et d'adjoint administratif territorial** pourront être pourvus par des agents contractuels titulaires d'un diplôme exigé pour l'accès à ce cadre d'emploi et rémunérés par référence à la grille indiciaire et au régime indemnitaire de ceux-ci.

Direction de l'autonomie

- Suppression d'un emploi **d'attaché territorial** à temps complet et création d'un emploi **de rédacteur territorial** à temps complet, régularisation du cadre d'emplois pour permettre l'affectation de l'agent.
- Suppression d'un emploi **de rédacteur territorial** à temps complet et création d'un emploi **d'adjoint administratif territorial** à temps complet, régularisation du cadre d'emplois pour permettre l'affectation de l'agent.

Pour les besoins du service, et si aucun fonctionnaire ne peut être recruté dans les conditions prévues par la loi, ces emplois **de rédacteur territorial et d'adjoint administratif territorial** pourront être pourvus par des agents contractuels titulaires d'un diplôme exigé pour l'accès à ce cadre d'emploi et rémunérés par référence à la grille indiciaire et au régime indemnitaire de ceux-ci.

Direction de la protection de l'enfance et des familles

- Suppression d'un emploi **de psychologue territorial** à temps complet et création d'un emploi **d'attaché territorial** à temps complet, suite au départ de l'agent en poste, évolution du cadre d'emplois pour la cible de recrutement.
- Suppression d'un emploi **d'assistant territorial socio-éducatif** à temps complet et création d'un emploi **de conseiller territorial socio-éducatif** à temps complet, évolution du cadre d'emplois afin de permettre la nomination de l'agent **suite à réussite concours**.
- Suppression de deux emplois **d'assistant territorial socio-éducatif** à temps complet et création de deux emplois **d'attaché territorial** à temps complet, suite à une demande d'intégration dans la filière administrative.
- Suppression d'un emploi **de cadre territorial de santé paramédical** à temps complet et création d'un emploi **d'assistant territorial socio-éducatif** à temps complet, suite au départ de l'agent en poste, évolution du cadre d'emplois pour la cible de recrutement.

Pour les besoins du service, et si aucun fonctionnaire ne peut être recruté dans les conditions prévues par la loi, ces emplois **d'attaché territorial et d'assistant territorial socio-éducatif** pourront être pourvus par des agents contractuels titulaires d'un diplôme exigé pour l'accès à ce cadre d'emploi et rémunérés par référence à la grille indiciaire et au régime indemnitaire de ceux-ci.

Direction de la protection maternelle et infantile et de la promotion santé

- Suppression d'un emploi **de cadre territorial de santé paramédical** à temps complet et création d'un emploi **de puéricultrice territorial** à temps complet, suite au départ de l'agent en poste, évolution du cadre d'emplois pour la cible de recrutement.

Pour les besoins du service, et si aucun fonctionnaire ne peut être recruté dans les conditions prévues par la loi, cet emploi **de puéricultrice territorial** pourra être pourvu par un agent contractuel titulaire d'un diplôme exigé pour l'accès à ce cadre d'emploi et rémunéré par référence à la grille indiciaire et au régime indemnitaire de celui-ci.

Maison départementale des personnes handicapées de la Seine-et-Marne

- Suppression d'un emploi **d'adjoint administratif territorial** à temps complet et création d'un emploi **d'infirmière territorial en soins généraux** à temps complet, requalification du poste pour tenir compte des besoins du service.

- TOUTES DIRECTIONS

Promotions internes par voie de détachement des agents en situation de handicap

Conformément à l'engagement pris par le Département, l'expérimentation de promotion interne par voie de détachement des agents en situation de handicap entraîne la création de supports de poste dans le nouveau cadre d'emploi des agents, conforme au grade cible de recrutement de l'emploi occupé, et la suppression des cadres d'emploi d'origine des agents.

- Suppression de huit emplois **d'adjoint administratif territorial** et création de huit emplois **de rédacteur territorial** à temps complet au sein du COS, de la direction de l'architecture, des bâtiments et des collèges, de la direction des routes, de la direction des ressources humaines et de la direction des finances.

DELIBERATION n° CD-2025/12/18-7/04

- Suppression d'un emploi **d'agent de maîtrise territorial** et création d'un emploi **de rédacteur territorial** à temps complet au sein de la direction des archives départementales et de la mémoire.
- Suppression d'un emploi **de rédacteur territorial** et création d'un emploi **d'attaché territorial** à temps complet au sein de la direction des ressources humaines.

Comme dans le cadre du dispositif de promotion interne classique, les agents nommés sont détachés sur le grade de leur nouveau cadre d'emploi selon la durée réglementaire d'un an.

Article 2 : d'approuver la création de quarante-neuf emplois permanents à temps complet, dont quarante-huit pour les promotions internes, et un emploi permanent selon les modalités suivantes, à pourvoir par un agent de ce cadre d'emplois ou, si aucun fonctionnaire ne peut être recruté dans les conditions prévues par la loi, par un agent contractuel titulaire d'un diplôme exigé pour l'accès à ce cadre d'emploi cité et rémunéré par référence à la grille indiciaire et au régime indemnitaire de celui-ci :

- La création **d'un emploi permanent** à temps complet, **d'adjoint technique territorial**, au sein du centre routier de Rozay-en-Brie, de la direction des routes suite à la reprise des routes nationales 4 et 36 et compensé financièrement par la DIRIF.

Promotions internes

Conformément aux dispositions prévues dans les lignes directrices de gestion, les nominations dans le cadre des promotions internes entraînent la création des supports de poste dans le nouveau cadre d'emplois des agents.

La suppression des cadres d'emplois d'origines des agents interviendra à l'occasion de la première assemblée délibérante de 2026 afin de régulariser les cadres d'emplois.

- Création **de neuf emplois permanents** d'attachés territoriaux à temps complet.
- Création **de dix emplois permanents** rédacteurs territoriaux à temps complet.
- Création **d'un emploi permanent** d'ingénieur en chef territorial à temps complet.
- Création **de six emplois permanents** d'ingénieurs territoriaux à temps complet.
- Création **de cinq emplois permanents** de techniciens territoriaux à temps complet.
- Création **de douze emplois permanents** d'agents de maîtrise territoriaux à temps complet.
- Création **d'un emploi permanent** de conseiller territorial socio-éducatif à temps complet.
- Création **d'un emploi permanent** de conservateur territorial des bibliothèques à temps complet.
- Création **d'un emploi permanent** de bibliothécaire territorial à temps complet.
- Création **d'un emploi permanent** d'attaché de conservation du patrimoine et des bibliothèques à temps complet.
- Création **d'un emploi permanent** d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques à temps complet.

Article 3 : d'approuver la création de cinquante emplois occasionnels d'un mois non renouvelable dans le cadre d'accroissements temporaires d'activités et le bon fonctionnement des services au sein des différentes directions de la collectivité pour l'année 2026 dans l'attente du vote du budget, par des agents non titulaires rémunérés en référence aux cadres d'emplois suivants :

- attaché, ingénieur, assistant socio-éducatif, attaché de conservation du patrimoine ;
- rédacteur, technicien, assistant de conservation du patrimoine ;
- adjoint administratif, adjoint technique, adjoint technique des établissements d'enseignement agent de maîtrise, adjoint du patrimoine.

DELIBERATION n° CD-2025/12/18-7/04

Article 4 : d'approuver la création de douze emplois saisonniers d'un mois non renouvelable dans le cadre d'accroissements temporaires d'activités au sein des différents services de la collectivité, par des agents non titulaires rémunérés en référence aux cadres d'emplois suivants :

- attaché de conservation du patrimoine ;
- assistant de conservation du patrimoine ;
- adjoint administratif, adjoint technique, adjoint du patrimoine.

Article 5 : d'approuver la suppression de douze emplois permanents :Direction des collèges, de l'éducation et de la jeunesse

Service de la médiation sécurité scolaire :

- Suppression **d'un emploi permanent** d'attaché territorial.
- Suppression **d'un emploi permanent** de rédacteur territorial.
- Suppression **d'un emploi permanent** d'adjoint administratif territorial.
- Suppression **de neuf emplois permanents** d'animateurs territoriaux.

Article 6 : d'imputer les dépenses liées aux transformations d'emplois sur les crédits ouverts à cet effet, au budget départemental sur le domaine « Gestion des Ressources Humaines », à l'action « Masse salariale ».**Article 7 : d'approuver le tableau des emplois des foyers de l'enfance relevant de la fonction publique hospitalière tel qu'il est établi.**

- Suppression d'un emploi **d'assistant territorial socio-éducatif**, à temps complet et création d'un emploi **d'agent de service hospitalier qualifié** à temps complet, au sein du pôle internat de Rubelles, dans le service adolescents/Dammarie, régularisation du cadre d'emploi pour permettre l'affectation de l'agent.

Article 8 : d'imputer les dépenses liées aux transformations d'emplois sur les crédits ouverts à cet effet, au budget annexe dédié aux foyers de l'enfance, sur le domaine « Gestion des Ressources Humaines », à l'action « Masse salariale ».

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR : 46

Mme Emma ABREU

Mme Majdoline BOURGEAIS – EL ABIDI

M. Thierry CERRI

M. Jean-Marc CHANUSSOT

M. Bernard COZIC

Mme Sophie DELOISY

M. Stéphane DEVAUCHELLE

M. Smaïl DJEBARA

M. Yann DUBOSC

Mme Bouchra FENZAR-RIZKI

DELIBERATION n° CD-2025/12/18-7/04

Mme Isoline GARREAU

M. Laurent GAUTIER

Mme Anne GBIORCZYK

Mme Julie GOBERT

M. Pascal GOUHOURY

M. Anthony GRATACOS

M. Michel JOZON

M. Denis JULLEMIER

Mme Sarah LACROIX

M. Olivier LAVENKA

Mme Nolwenn LE BOUTER

Mme Daisy LUCZAK

Mme Nathalie MOINE

Mme Cindy MOUSSI-LE GUILLOU

Mme Mireille MUNCH

Mme Céline NETTHAVONGS

M. Jean-François PARIGI

M. Vincent PAUL-PETIT

M. Ugo PEZZETTA

Mme Marie-Line PICHERY

M. Brice RABASTE

M. Christian ROBACHE

Mme Béatrice RUCHETON

M. Patrick SEPTIERS

Mme Sandrine SOSINSKI

M. Jean-Louis THIERIOT

Mme Virginie THOBOR

Mme Claudine THOMAS

M. Xavier VANDERBISE

Mme Véronique VEAU

M. Eric BAREILLE a donné pouvoir à Mme PICHERY Marie-Line

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI a donné pouvoir à M. PARIGI Jean-François

M. Jean LAVIOLETTE a donné pouvoir à Mme THOBOR Virginie

Mme Véronique PASQUIER a donné pouvoir à M. DEVAUCHELLE Stéphane

Mme Sara SHORT-FERJULE a donné pouvoir à M. DJEBARA Smaïl

M. Mathieu VISKOVIC a donné pouvoir à Mme GOBERT Julie

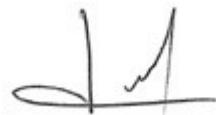
Ont voté CONTRE : 0

DELIBERATION n° CD-2025/12/18-7/04

Se sont ABSTENUS : 0

N'a pas pris part au débat et au vote : 0

Etaient ABSENTS: 0



Jean-François PARIGI
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne

Catégorie de grade	Cadre d'emploi	Grade	Nombre de poste budgétaires AD 18/12/2025	dont postes à temps non complet	Nombre de postes pourvus par un titulaire	Nombre de postes pourvus par un contractuel	Total nombre de postes pourvus
COLLABORATEUR DE CABINET	COLLABORATEUR DE CABINET	COLLABORATEUR DE CABINET	10		3	7	10
Total COLLABORATEUR DE CABINET			10	0	3	7	10
EMPLOI FONCTIONNEL		DIR. GEN. ADJOINT DEPT +900 000H	4		3	1	4
		DIR.GEN. DEPT. +900 000 HABTS	1		1		1
Total EMPLOI FONCTIONNEL			5	0	4	1	5
A	ADMINISTRATEURS TERRITORIAUX	ADMINISTRATEURS	10		2	3	5
		ADMINISTRATEURS GENERAUX	1		1		1
		ADMINISTRATEUR HORS CLASSE	4		4		4
	Total ADMINISTRATEURS TERRITORIAUX		15	0	7	3	10
	ATTACHES TERRITORIAUX	ATTACHE HORS CLASSE	37		37		37
		ATTACHE PRINCIPAL	76		68	8	76
		ATTACHE TERRITORIAL	290		95	146	241
		DIRECTEUR TERRITORIAL	2		0	1	1
	Total ATTACHES TERRITORIAUX		405	0	200	155	355
Total A			420	0	207	158	365
B	REDACTEURS TERRITORIAUX	REDACTEUR	191		105	61	166
		REDACTEUR PRINCIPAL. 1ERE CL	72		68		68
		REDACTEUR PRINCIPAL. 2EME CL	42		40		40
	Total REDACTEURS TERRITORIAUX		305	0	213	61	274
Total B			305	0	213	61	274
C	ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRI.	ADJOINT ADMINIS. TER. PL. 2E	144		129	2	131
		ADJOINT ADMINIS. TER. PL. 1E	251		224	1	225
		ADJOINT ADMINIS. TER.	249		178	26	204
	Total ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRI.		644	0	531	29	560
Total C			644	0	531	29	560
Total FILIERE ADMINISTRATIVE			1369	0	951	248	1199
A	ATTACHES DE CONSERVATION TERR. PAT	ATTACHE CONSERV .PAT	10		4	6	10
		ATTACHE PPAL CONS. PAT	7		7		7
	Total ATTACHES DE CONSERVATION TERR. PAT		17	0	11	6	17
	BIBLIOTHECAIRE TERRITORIAUX	BIBLIOTHECAIRE	4		2		2
		BIBLIOTHECAIRE PRINCIPAL	4		4		4
	Total BIBLIOTHECAIRES TERRITORIAUX		8	0	6	0	6
	CONSERVATEUR TERR. DE BIBLIOTHEQUE	CONSERVATEUR BIB EN CHEF	2		1	1	2
		CONSERVATEUR TERR. BIBLIO	0				0
	Total CONSERVATEURS TERR. DE BIBLIOTHEQUE		2	0	1	1	2
	CONSERVATEURS TERR. DU PATRIMOINE	CONSERVATEUR CHEF PATRIMOINE	2		2		2
		CONSERVATEUR PATRIMOINE	4		3	1	4
	Total CONSERVATEURS TERR. DU PATRIMOINE		6	0	5	1	6
Total A			33	0	23	8	31
B	ASSISTANTS DE CONSERVATION TERR.	ASSISTANT CONS PPL. 1ERE CL	18		18		18
		ASSISTANT CONS PPL. 2EME CL	4		4		4
		ASSISTANT DE CONSERVATION	18		3	12	15
	Total ASSISTANTS DE CONSERVATION TERR.		40	0	25	12	37
Total B			40	0	25	12	37
C	ADJOINTS TERRITORIAUX DU PATRIMOINE	ADJOINT TERR. PATRIM PPAL 2E	3		3		3
		ADJOINT TERR. PATRIM PPAL 1E	3		3		3
		ADJOINTS TERRITORIAUX DU PATRIMOINE	21		15	2	17
	Total ADJOINTS TERRITORIAUX DU PATRIMOINE		27	0	21	2	23
Total C			27	0	21	2	23
Total FILIERE CULTURELLE			100	0	69	22	91
A	CADRES TERRITORIAUX SANTE PARAMEDIC	CADRE DE SANTE	9		9		9
		CADRE SUPERIEUR DE SANTE	15		9		9
	Total CADRES TERRITORIAUX SANTE PARAMEDIC		24	0	18	0	18
	INFIRMIERS TERR EN SOINS GENERAUX	INFIRMIER SOINS GENERAUX	28		16	5	21
		INFIRMIER SOINS GENERAUX H CL	29		29		29
	Total INFIRMIERS TERR EN SOINS GENERAUX		57	0	45	5	50
	MEDECINS TERRITORIAUX	MEDECIN TERR. DE 1ERE CLASSE	3		2	1	3
		MEDECIN TERR. DE 2EME CLASSE	23		0	1	1
		MEDECIN TERR.HORS CLASSE	12		11	1	12
	Total MEDECINS TERRITORIAUX		38	0	13	3	16
	PSYCHOLOGUE TERRITORIAUX	PSYCHOLOGUE TERR.CL.NORMALE	23		6	10	16
		PSYCHOLOGUE TERR.HORS CLASSE	18		18		18
	Total PSYCHOLOGUES TERRITORIAUX		41	0	24	10	34
	PUERICULTRICE TERRITORIALE	PUERICULTRICE	66		57	3	60
		PUERICULTRICE HORS CLASSE	75		75		75
	Total PUERICULTRICE TERRITORIALE		141	0	132	3	135
	SAGES FEMMES TERRITORIALES	SAGE-FEMME TERR.HORS CLASSE	19		19		19
		SAGE-FEMME TERR.CLASSE NORMALE	6		1	3	4
	Total SAGES FEMMES TERRITORIALES		25	0	20	3	23
Total A			326	0	252	24	276
Total FILIERE MEDICO-SOCIALE			326	0	252	24	276
A	BIOLOGISTE, VETERINAIRE, PHARMAC.TER	BIOL, VET, PHARM CL. NORMALE					0
	Total BIOLOGISTE, VETERINAIRE, PHARMAC. TER		0	0	0	0	0
	PED ERGO PSY ORT TECLAB MAN PREP DIET	PED ERGO PSY ORTHO MANIP HC	2		2		2
		PED ERGO PSY ORTHO MANIP	2		0	1	1
Total A			4	0	2	1	3
B	TECHNICIENS PARAMEDICAUX TERRIT	TECHNICIEN PARAMEDICAL CN	0				0
		TECHNICIEN PARAMEDICAL CL SUP	0				0
	Total TECHNICIENS PARAMEDICAUX TERRIT		0	0	0	0	0

Total B			0	0	0	0	0
Total FILIERE MEDICO-TECHNIQUE			4	0	2	1	3
A	ASSISTANTS TERR.SOCIO-EDUCATIFS	ASSISTANT SOC EDUC CL EXCEP	224		224		224
		ASSISTANT SOC EDUCATIF	283		157	82	239
	Total ASSISTANTS TERR.SOCIO-EDUCATIFS		507	0	381	82	463
	CONSEILLERS TERR SOCIO-EDUCATIFS	CONSEILLER HORS CLASSE SOC-ED	3		3		3
		CONSEILLER SOCIO EDUCATIF	11		9	1	10
		CONSEILLER SUPERIEUR SOCIO-EDU	2		2		2
	Total CONSEILLERS TERR SOCIO-EDUCATIFS		16	0	14	1	15
B	EDUCATEURS DE JEUNES ENFANTS	EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS	15		7	7	14
		EDUCATEUR JEUNES ENF CL. EXCEP	9		9		9
	Total EDUCATEURS DE JEUNES ENFANTS		24	0	16	7	23
Total A			547	0	411	90	501
C	MONITEURS EDUC ET INTERV FAMILIAUX	MONIT-EDUC INT FAMILIAL PPL	3		3		3
		MONITEUR-EDUC ET INT FAMILIAL	19		10	7	17
	Total MONITEURS EDUC ET INTERV FAMILIAUX		22	0	13	7	20
Total B			22	0	13	7	20
D	AGENTS SOCIAUX TERRITORIAUX	AGENT SOCIAL	9		8	1	9
		AGENT SOCIAL PPAL DE 1E CLASSE	3		3		3
		AGENT SOCIAL PPAL DE 2E CLASSE	3		3		3
	Total AGENTS SOCIAUX TERRITORIAUX		15	0	14	1	15
Total C			15	0	14	1	15
Total FILIERE SOCIALE			584	0	438	98	536
A	CONSEILLERS TERR.ACT.PHYS. ET SPORT.	CONSEILLER TERRITORIAL APS	1		1		1
	Total CONSEILLER TERR.ACT.PHYS. ET SPORT		1	0	1	0	1
Total A			1	0	1	0	1
B	EDUCATEUR DES ACT PHYS ET SPORT	EDUCATEUR DES ACT PHYS ET SPORT	0				0
	Total EDUCATEUR DES ACT PHYS ET SPORT		0	0	0	0	0
Total B			0	0	0	0	0
Total FILIERE SPORTIVE			1	0	1	0	1
B	ANIMATEURS TERRITORIAUX	ANIMATEURS	0				0
	Total ANIMATEURS TERRITORIAUX		0	0	0	0	0
Total B			0	0	0	0	0
Total FILIERE ANIMATION			0	0	0	0	0
E	INGENIEURS TERRITORIAUX	INGENIEUR	149		34	89	123
		INGENIEUR HORS CLASSE	18		17	1	18
		INGENIEUR PRINCIPAL	69		59	9	68
	Total INGENIEURS TERRITORIAUX		236	0	110	99	209
	INGENIEURS EN CHEF TERRITORIAUX	INGENIEUR CHEF HORS CLASSE	4		3	1	4
		INGENIEUR EN CHEF	3		1	2	3
		Total INGENIEURS EN CHEF TERRITORIAUX	7	0	4	3	7
Total A			243	0	114	102	216
B	TECHNICIEN TERRITORIAUX	TECHNICIEN	123		53	47	100
		TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CL	39		38		38
		TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CL	38		32	4	36
	Total TECHNICIENS TERRITORIAUX		200	0	123	51	174
Total B			200	0	123	51	174
C	ADJOINTS TECHNIQUES TER. ETB ENS	ADT TEC TER PL 1E CL ET ENS	488		487		487
		ADT TEC TER PL 2E CL ET ENS	307		265	42	307
		ADJOINT TECH. TER. ETAB. ENS	466		303	73	376
	Total ADJOINTS TECHNIQUES TER. ETB ENS		1261	0	1055	115	1170
	ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	ADJOINT TECH TER. PPAL 1E CL	122		107		107
		ADJOINT TECH. TER.PPAL 2E CL	109		89		89
		ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	182		149	6	155
	Total ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX		413	0	345	6	351
	AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX	AGENT DE MAITRISE	52		39	3	42
		AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	52		50		50
	Total AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX		104	0	89	3	92
Total C			1778	0	1489	124	1613
Total FILIERE TECHNIQUE			2221	0	1726	277	2003
Total général			4620	0	3446	678	4124

TABLEAU DES EFFECTIFS SDAUE - CST 02/12/2025 - AD 18/12/2025			Nb de postes budgétaires AD 18/12/25	Dont postes à temps non complet	Nb de postes pourvus titulaires	Nb de postes pourvus contractuels
Catégories	Cadres d'emplois	Grades				
Filière hospitalière administrative						
A	Attaché d'administration hospitalière	Attaché hors-classe d'administration hospitalière				
		Attaché principal d'Administration hospitalière				
		Attaché d'Administration hospitalière	2		1	1
	TOTAL Attaché d'administration hospitalière		2	0	1	1
	Directeur d'établissement sanitaire, social et médico-social-DESSMS	Directeur d'établissement social ou médico-social hors classe	0		2	
		Directeur d'établissement social ou médico-social classe normale	3		2	
TOTAL Directeur d'établissement sanitaire, social et médico-social-DESSMS			3	0	4	0
TOTAL A			5	0	5	1
B	Adjoint de cadre hospitalier-ACH	Adjoint des cadres hospitaliers de classe exceptionnelle				
		Adjoint des cadres hospitaliers de classe supérieure				
		Adjoint des cadres hospitaliers de classe normale	4		1	3
	TOTAL Adjoint de cadre hospitalier-ACH		4	0	1	3
	Assistant médico-administratif-AMA	Assistant médico administratif de classe exceptionnelle				
		Assistant médico administratif de classe supérieur				
		Assistant médico administratif de classe normale	1		1	1
TOTAL Assistant médico-administratif-AMA			1	0	1	1
TOTAL B			5	0	2	4
C	Adjoint administratif hospitalier-AAH	Adjoint administratif principal de 1ère classe				
		Adjoint administratif principal de 2ème classe	4		3	
		Adjoint administratif hospitalier	4		2	2
TOTAL Adjoint administratif hospitalier-AAH			8	0	5	2
TOTAL C			8	0	5	2
TOTAL Filière hospitalière administrative			18	0	12	7
Filière hospitalière services de soins, de rééducation et médico-technique						
A	Cadre de santé paramédical-CSP	Cadre de santé paramédical hors-classe				
		Cadre de santé supérieur paramédical				
		Cadre de santé paramédical				
	TOTAL Cadre de santé paramédical-CSP		0	0	0	0
	Infirmier cadre de santé paramédical	Cadre supérieur de santé			1	
		Cadre de santé				
	TOTAL Infirmier cadre de santé paramédical		0	0	1	0
	Infirmier en soins généraux et spécialisés-ISGS	Grade 3-IDE-IBODE-IPDE	1		1	
		Grade 2- IBODE-IPDE	3		2	
		Grade 1-IDE	7		3	5
	TOTAL Infirmier en soins généraux et spécialisés-ISGS		11	0	6	5
	Infirmier bloc opératoire- IBODE	Infirmier bloc opératoire-Grade 3 ISGS - CS	0			
		Infirmier bloc opératoire-Grade 2 ISGS - CN	1			
	TOTAL Infirmier bloc opératoire- IBODE		1	0	0	0
	Ergothérapeute	Ergothérapeute de classe supérieure	1			
		Ergothérapeute de classe normale	0			
	TOTAL Ergothérapeute		1	0	0	0
	Infirmière puéricultrice-IPDE	Infirmière puéricultrice-Grade 3 ISGS - CS	0			
		Infirmière puéricultrice-Grade 2 ISGS - CN	2			
	TOTAL Infirmière puéricultrice-IPDE		2	0	0	0
TOTAL A			15	0	7	5
B	Aide-soignant hospitalier -ASH	Aide-soignant de classe supérieure	2		1	
		Aide-soignant de classe normale	9		7	8
	TOTAL Aide-soignant hospitalier -ASH		11	0	8	8
	Auxiliaire de puériculture-AP	Auxiliaires de puériculture de classe supérieure	30		2	
		Auxiliaire de puériculture de classe normale	3		8	9
	TOTAL Auxiliaire de puériculture-AP		33	0	10	9
TOTAL B			44	0	18	17
C	Accompagnant éducatif et social AES	Accompagnant éducatif et social principal				
		Accompagnant éducatif et social	2		0	1
	TOTAL Accompagnant éducatif et social AES		2	0	0	1
	Agent de service hospitalier qualifié-ASHQ	Agent de service hospitalier de classe supérieure	3		2	
		Agent de service hospitalier de classe normale	78		22	77
	TOTAL Agent de service hospitalier qualifié-ASHQ		81	0	24	77
TOTAL C			83	0	24	78
TOTAL Filière hospitalière services de soins, de rééducation et médico-technique			142	0	49	100

Filière hospitalière socio-éducative					
A	Assistant socio-éducatif hospitalier	Assistant socio-éducatif second grade			
		Assistant socio-éducatif premier grade	38	1	17
	TOTAL Assistant socio-éducatif hospitalier		38	1	17
	Cadre socio-éducatif -CSE	Cadre socio-éducatif de classe exceptionnelle			
		Cadre supérieur socio-éducatif	2		1
		Cadre socio-éducatif	8		7
	TOTAL Cadre socio-éducatif - CSE		10	0	8
	Educateur de jeunes enfants-EJE	Educateur de jeunes enfants second grade			
		Educateur de jeunes enfants premier grade	21		13
	TOTAL Educateur de jeunes enfants - EJE		21	0	13
	Educateur technique spécialisé-ETS	Educateur technique spécialisé second grade			
		Educateur technique spécialisé premier grade	1		
	TOTAL Educateur technique spécialisé-ETS		1	0	0
	Psychologue hospitalier	Psychologue hors classe			
		Psychologue de classe normale	10	2	1
	TOTAL Psychologue hospitalier		10	2	1
TOTAL A			80	3	39
B	Animateur hospitalier	Animateur principal de 1ère classe			
		Animateur principal de 2ème classe	2		0
		Animateur			0
	TOTAL Animateur hospitalier		2	0	0
	Moniteur-éducateur	Moniteur-éducateur principal	3		3
		Moniteur-éducateur	32		8
	TOTAL Moniteur-éducateur		35	0	11
TOTAL B			37	0	11
TOTAL Filière hospitalière socio-éducative			117	3	50
Filière hospitalière technique					
B	Technicien supérieur hospitalier -TSH	Technicien supérieur hospitalier de 1ère classe			
		Technicien supérieur hospitalier de 2ème classe			
		Technicien hospitalier			
	TOTAL Technicien supérieur hospitalier -TSH		0	0	0
TOTAL B			0	0	0
TOTAL Filière hospitalière technique			0	0	0
Filière hospitalière ouvriers hospitaliers					
C	Maitrise ouvrière	Agent de maîtrise principal			
		Agent de maîtrise			
	TOTAL Maitrise ouvrière		0	0	0
	Personnels ouvrier	Ouvrier principal de 1ère classe			
		Ouvrier principal de 2ème classe	11		3
		Agent d'entretien qualifié	7		1
	TOTAL Personnels ouvrier		18	0	4
TOTAL C			18	0	4
TOTAL Filière hospitalière ouvriers hospitaliers			18	0	4
TOTAL TOUTES FILIERES			295	3	115
					150

* Régularisation du nombre totale de poste. Lors de l'AD du 26/09/2024 le nombre de poste budgétaire est donc de 295 et non 296. 1 agent en sureffectif qui était compté dans les postes budgétaires, va occuper le poste budgétaire n°208 à compter du 01/10/2024, suite au départ en retraite d'un agent.